

TARIFS DES FORMALITES DES PERSONNES PHYSIQUES AU 01/05/2016

IMMATRICULATION PRINCIPALE	
CREATION DE FONDS	26,68 €
ACHAT DONATION PRISE EN LOCATION-GERANCE DU FONDS	132,17 €
LE CAS ECHEANT, AJOUTER UN DEPOT DE L'ATTESTATION DU CONJOINT	8,89 €
IMMATRICULATION SUITE A TRANSFERT D'UN AUTRE GREFFE	
AVEC SUPPRESSION DE L'ANCIEN ETABLISSEMENT	138,09 €
AVEC MAINTIEN D'UNE ACTIVITE A L'ANCIEN ETABLISSEMENT	164,77 €
IMMATRICULATION SECONDAIRE (Etablissement principal hors ressort du Greffe)	
CREATION DE FONDS	88,92 €
ACHAT – DONATION DU FONDS	167,73 €
PRISE EN LOCATION-GERANCE DU FONDS	97,78 €
INSCRIPTION COMPLEMENTAIRE (Ets principal ou déjà 1 Ets secondaire dans le ressort)	
CREATION DE FONDS	59,25 €
ACHAT – DONATION DU FONDS	132,17 €
PRISE EN LOCATION-GERANCE DU FONDS	62,22 €
MODIFICATIONS RELATIVES A LA PERSONNE	
CONJOINT COLLABORATEUR	53,32 €
CHANGEMENT DE NATIONALITE	53,32 €
CHANGEMENT DE DOMICILE OU TRANSFERT D'UN COMMERCANT AMBULANT	53,32 €
MODIFICATIONS RELATIVES A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL	
TRANSFERT DANS LE RESSORT	98,72 €
ADJONCTION OU MODIFICATION DE L'ENSEIGNE	53,32 €
ADJONCTION OU MODIFICATION DU NOM COMMERCIAL	98,72 €
ADJONCTION OU MODIFICATION DE L'ACTIVITE	98,72 €
MODIFICATIONS CI-DESSUS POUR 1 ETS. SECOND. OU COMPLEM.	53,32 €
MISE EN LOCATION-GERANCE DU FONDS UNIQUE AVEC MAINTIEN AU RCS	101,69 €
CESSATION D'ACTIVITE	
FERMETURE DE L'ETABLISSEMENT SECONDAIRE (Ets principal hors ressort)	35,57 €
FERMETURE D'UN ETABLISSEMENT COMPLEMENTAIRE	53,32 €
RADIATION	GRATUIT